

## CAMPAGNE DE CHASSE 2010 - 2011



Avec l'arrivée de l'automne sonne l'heure de l'ouverture de la chasse. La saison a commencé le 26 septembre à 8 h et se clôturera le 28 février 2011 à 17 h.

La date d'ouverture concerne la chasse aux gibiers suivants : faisans communs et vénérés, perdrix grises et rouges, lièvres, lapins, chevreuils et sangliers.



A partir du 28 septembre s'est ouvert la chasse aux migrateurs : pigeons bisets et ramiers, tourterelles turques et des bois, bécasses des bois, alouettes des champs, grives draines et mauvis, grives musiciennes et merles noirs.



Afin de pouvoir exercer la chasse, il faut passer obligatoirement le permis de chasser, être âgé de plus de 16 ans et être autorisé à chasser sur les territoires. Le permis se compose d'une épreuve théorique et pratique. La sécurité est primordiale aussi bien pour le chasseur que pour les personnes alentour notamment lors de battue au grand gibier. Pour celle-ci, le chasseur doit se positionner à son poste, repérer ses voisins, matérialiser un angle de tir de 30° jusqu'à la fin de la battue et attendre le signal de début de la traque pour charger son arme. Au signal de la fin de la traque, il doit décharger immédiatement son fusil. Dans tous les cas, le chasseur doit prendre en compte son environnement et identifier le gibier avant de tirer.



Cette année, la cotisation des chasseurs a augmenté de 10 euros par rapport à l'année dernière, la participation pour les invités et les quotas de gibiers sont restés inchangés.



Le président Marc SYLVESTRE



La commune de CUY s'est doté d'un piégeur, représenté par

### Mr Yvon ROUSSEAU.

Sa vocation est de contribuer au maintien et au rétablissement des équilibres écologiques par la régulation des espèces invasives et proliférantes qui portent atteinte à l'agriculture, au gibier, aux biens des personnes, à la santé et à la sécurité publique ou aux espèces protégées en mauvais état de conservation.

